



abandon d'enfant temporaire (on espere)

Par **mathieufils**, le **17/08/2019** à **18:19**

Bonjour,

Notre nièce de 24 ans, mère célibataire, est partie en vacances 10 jours et a laissé sa fille (agée de 14 mois) en garde à une voisine amie, pendant quelques jours, qui l'a ensuite confiée à la mère de ma nièce comme convenu par avance.

A la date de retour initialement prévue, ma nièce n'est pas revenue et est restée injoignable téléphoniquement pendant plusieurs jours.

Sa mère qui vit seule désormais mais a un travail qui l'amène à se déplacer a confié de nouveau l'enfant à la voisine amie.

Quelques jours plus tard, c'est le père de ma nièce qui, ne la voyant pas revenir et n'arrivant pas non plus à la joindre, s'est vu confier l'enfant par la voisine amie qui ne pouvait plus assurer la garde.

C'est donc toujours aujourd'hui le père et son amie, quand il travaille, qui assurent la garde de l'enfant (17ème jour).

Très peu de contacts téléphoniques ont pu aboutir et seulement lors des 2 seuls contacts, pour entendre des motifs d'absences fantaisistes et des promesses de retour sans suite.

Alors ma nièce est suivie par une assistante sociale actuellement en congés qui connaît bien la situation.

Ma nièce est capable sans doute de retourner la situation en dénigrant les parents car elle a déjà créé un conflit avec sa mère il y a 3 ou 4 ans.

Quelles sont les recours possibles pour protéger l'enfant et couvrir les grands parents?

Merci par avance.

Bien cordialement